



# Union Sportive Multiactivité de Viroflay

Club Omnisport – Fondé en 1971 – N° 5904 – Siège Social à Viroflay

Secrétariat : 1, Place de la Fête - 78220 VIROFLAY

Tél. 01 30 24 14 56 - Mail : usmv.viroflay@gmail.com

N° d'agrément DDJS : 78 S 97 – Siret USMV : 785158981 – Urssaf 780330141840001011

## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 AVRIL 2015 DE L'UNION SPORTIVE MULTIACTIVITÉ DE VIROFLAY

Mesdames, Messieurs,  
Les adhérents de l'USMV,  
Les parents des adhérents,  
Les Présidents de section,  
Les membres du bureau,  
Le Directeur associatif et l'Assistant administratif,  
Monsieur Mossé, Conseiller Municipal délégué aux sports,

L'Assemblée Générale Mixte est ouverte à 20 h 10 par le Président de l'USMV, Jean-Pierre Rouillé.

Elle va se dérouler selon l'ordre du jour suivant :

### De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modifications mineures des statuts.

### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Montant de l'adhésion,
- Choix du nouveau logo de l'USMV,
- Echanges avec l'Assemblée.

### ALLOCUTION DE BIENVENUE

Jean-Pierre Rouillé remercie les participants d'être venus si nombreux et passe la parole à Monsieur Pascal Mossé, Conseiller Municipal délégué aux sports.

Monsieur Pascal Mossé rappelle qu'il a pris ses fonctions il y a un an et remercie le Bureau, le Conseil d'Administration et les Présidents de section du travail accompli. Il rappelle également que lors de son arrivée, les budgets municipaux étaient déjà votés et qu'il avait dû faire l'état des lieux de la situation. Aujourd'hui, il approuve l'ensemble des modifications apportées à l'organisation de l'USMV, ses nouveaux statuts et déclare partager ses objectifs. Il informe ensuite l'assemblée de la signature du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'USMV.

Cette convention a été l'occasion d'échanges de travail fructueux entre les services de la mairie et le bureau de l'USMV. Ce qui donne l'occasion à P. Mossé d'évoquer les bonnes relations entre les deux et d'en exprimer sa grande satisfaction.

Le Président Jean-Pierre Rouillé le remercie et se félicite également des bonnes relations que l'USMV entretient avec la Mairie.

Le quorum prévu par l'article 11-4 des statuts étant atteint puisque 196 personnes sont présentes ou représentées l'assemblée peut valablement délibérer.

Il déclare alors ouverte l'**Assemblée Générale Extraordinaire**.

## **1. MODIFICATIONS DES STATUTS**

Catherine Chevalier procède à la lecture des modifications :

a) Quelques corrections orthographiques ou de frappe :

- Page 1 *Multiactivité* sans *s*
- Page 8 fin de l'article 11-6 3<sup>e</sup> alinéa : *...pourvoit, au scrutin secret, au remplacement des membres du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article 8-3 (et non pas 6-2)*

b) Page 3 Art 4-2 :

*Pour être membre actif, il faut être à jour des règlements annuels :*

*de l'adhésion à l'Association dont le montant est fixé par l'Assemblée générale de l'exercice précédent,*

c) Page 5 Art 8-2 : au sujet des candidatures libres ou présentées par les sections : *Les candidatures devront être présentées au président de l'Association une semaine avant l'Assemblée générale.*

d) Page 5 Art 8-3 : au sujet du nombre de pouvoir.

*Le vote par procuration est autorisé, chaque membre électeur ne pouvant détenir plus de 2 (au lieu de 4) pouvoirs.*

e) Page 7 Art.11-2 :

*L'Assemblée générale se réunit obligatoirement une fois par an dans les six (au lieu de quatre) mois qui suivent la clôture de l'exercice.*

f) Page 8 Art.11-5 :

Suppression de : ~~*l'AGO statue sur le budget définitif de l'exercice en cours.*~~

Aucune explication complémentaire n'étant demandée, le Président soumet au vote la résolution suivante du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **Résolution**

#### **APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les modifications mineures des statuts.

Contre : 0

Abs : 0

#### **Approbation**

**Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité.**

Le Président Jean-Pierre Rouillé déclare donc close l'Assemblée Générale Extraordinaire, et ouvre l'**Assemblée Générale Ordinaire**.

## 1. MONTANT DE L'ADHESION

Le Conseil d'Administration propose que le montant de l'adhésion soit fixé pour la saison 2015-2016 à 5 €.

Jean-Pierre Rouillé rappelle que cette adhésion, dont le principe avait été voté lors du vote des nouveaux statuts en mai 2014 répond à plusieurs objectifs :

- marquer le principe d'une adhésion à l'USMV préalablement à l'inscription à une ou plusieurs activités, sur le principe un homme une voix,
- mettre en valeur l'association USMV seule personne morale à porter les sections,
- contribuer à financer le « central ».

Philippe Leguen, président de la section basket, demande :

- comment a été déterminé le montant de 5€ ?
- si les 5 € remplacent les 5 % de prélèvement effectués par le central sur les cotisations des sections ?
- s'il faudra-t-il augmenter les cotisations ?

Le vice-président, Alain Clément répond que :

- le montant de 5€ a été déterminé pour tenir compte du cout de 15% du central,
- qu'il ne remplace pas le prélèvement des 5%,
- et qu'il sera également nécessaire d'augmenter les cotisations pour faire face à la baisse de la subvention municipale. Les dotations de l'Etat sont en baisse constantes, les communes en reçoivent de moins en moins et il est malheureusement fort probable que cette tendance de désengagement de l'Etat perdure, voire s'accroisse encore.

Catherine Chevalier rappelle alors quelques éléments de vocabulaire afin d'éviter les confusions :

- le terme « ADHÉSION ». Adhérer est un acte constitutif de l'association personne morale. Son montant est soumis par le Bureau au Conseil d'Administration et suivi d'un vote. Après approbation, le montant de cette adhésion est mis à l'ordre du jour de l'AGO,
- le terme « COTISATION » est le tarif des activités régulières choisies par l'adhérent. Elle sert à faire face aux charges spécifiques de sections. Les montants des cotisations sont validés en Conseil d'Administration de mai sur proposition des directeurs de section pour la rentrée de septembre et inscrits au Guide des sports,
- le terme « LICENCE » est une autorisation pour exercer un sport donnée par la Fédération sportive dédiée notamment aux sports collectif et de compétition. A noter que le montant des licences n'est pas une recette pour l'Union mais une collecte effectuée pour le compte des fédérations,
- Le terme « PARTICIPATION » est un versement correspondant à des activités ponctuelles, exceptionnelles, etc. (stages, manifestations, ...).

Des précisions sont aussi apportées sur le « Central ». Il assure le travail administratif, juridique, financier, comptable, ressources humaines et communication de l'Association de façon commune à toutes les sections. Avec le Bureau, trois salariés, une directrice, Françoise Grain, un comptable, Jean-Luc Thomas et un assistant, Jean-Loup Ollivier assurent au quotidien la gestion de l'Union. D'autres tâches pourraient relever du Central - organisation d'une « fête du sport », d'une journée d'étude, d'une fête des dirigeants... - dès que l'assainissement des finances de l'Union et la remise en ordre de l'administratif le permettront.

Différentes questions sont posées :

- comment se passera la collecte de ces 5 € ?
- comment faire en sorte qu'une personne s'inscrivant à plusieurs activités ne paye qu'une seule fois l'adhésion ?
- cela n'engagera-t-il un surcroit de travail pour les sections ?

La solution qui se prépare est l'acquisition/mise en place d'un logiciel commun, qui permettra de collecter et de rassembler l'ensemble des données des sections. Il sera ainsi possible de repérer facilement et rapidement les doublons et de procéder au remboursement du trop-perçu. En tout état de cause, les sections ne feront établir qu'un seul chèque. La ventilation entre adhésion, cotisation et éventuellement licence, sera faite par le central au vu des bordereaux de remise établis par les sections.

Les adhérents recevront une carte d'adhérent de l'USMV.

Fabien Le Bret, président de la section plongée connaissant les difficultés de certaines sections intervient pour dire que compte tenu de la baisse de la subvention municipale il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens de financements.

Dominique Egal, trésorier adjoint de l'USMV précise que les adhérents sont des consommateurs. Le but des 5 € d'adhésion est entre autre de matérialiser l'appartenance des adhérents à l'Union. Il s'agit par ailleurs de matérialiser un nouveau financement, qui est rendu nécessaire par le désengagement progressif de la ville sur les trois prochaines années.

Par ailleurs des nouvelles procédures mises en place permettront de clarifier l'usage fait de la subvention municipale qui ne doit pas servir exclusivement à « boucher les trous », permettant à certaines sections de considérer que les dépassements budgétaires n'ont pas d'importance.

Plus aucune question n'étant posée, le Président soumet au vote la résolution suivante du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### **Résolution**

#### **APPROBATION DU MONTANT DE L'ADHESION 2015-2016**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le montant de 5€ pour l'adhésion 2015-2016 à l'USMV.

Contre : 0

Abs : 5

**Le montant de l'adhésion 2015-2016 à 5 € est donc adopté.**

#### **2 - PRESENTATION DU NOUVEAU LOGO DE L'USMV**

Olivier Steines, de la section Tir à l'Arc, rappelle qu'il a adressé l'an dernier un projet de logo qui n'a pas été pris en compte. Il le regrette, de même qu'il n'a pas eu connaissance des projets actuels.

De son côté, le Bureau informe qu'il n'est pas au courant de ce projet de logo. Et qu'il a présenté les projets à tous les présidents de section en demandant d'en faire une large diffusion.

Certaines sections demandent si elles pourront conserver l'usage de leurs insignes particuliers. Jean-Pierre Rouillé et Alain Clément les rassurent sur ce point. Le nouveau logo, dont les différentes sections peuvent utiliser une variante propre, n'est obligatoire que pour la communication officielle de l'USMV.

### 3 - ECHANGES AVEC L'ASSEMBLEE

Pascal Lignereux, Président de la section Tir à l'Arc, souhaite connaître l'évolution des sections qui seraient en difficulté.

J.P. Rouillé répond que le judo et le tennis de table ont vu leurs effectifs baisser de moitié sur les 2 dernières saisons pour des raisons différentes. Pour l'une comme pour l'autre, des créneaux ont été regroupés, la masse salariale a été revue à la baisse pour être en adéquation avec les effectifs actuels et ces deux sections ont très nettement redressé la situation par rapport au prévisionnel.

Quant à la Gym Sportive, elle est confrontée à deux difficultés d'ordres différents.

- d'une part la mise en place de la modification des rythmes scolaires a entraîné d'importantes modifications de planning et de fréquentation.

- d'autre part, l'activité à un coût important du fait du nombre d'entraînement et des compétitions elles-mêmes. Cependant la nouvelle équipe dirigeante de la section a bien pris conscience de la situation et a déjà pris des mesures pour cette année et pour l'année prochaine afin de contenir le déficit dans des limites acceptables.

Concernant la section Football, comme le déficit de cette section est proportionnel au nombre d'adhérents du fait de coûts non maîtrisés, en augmentant le nombre d'adhérents, la section a augmenté son déficit déjà prévu au budget initial à 30 000€.

Le projet pour la rentrée est d'augmenter nettement les cotisations, les amenant ainsi à un niveau proche de celui des communes voisines, de baisser la masse salariale à un niveau correspondant à la réalité.

Olivier Steines rappelle à tous que le déficit du Foot est aussi lié à la non-conformité du stade des Bertisettes.

Cette restriction concerne certaines catégories où les équipes jouent dans des divisions supérieures.

M. Mossé rappelle les efforts de la Mairie qu'il poursuit aujourd'hui en essayant d'obtenir de la Fédération une dérogation pour que le stade soit homologué pour tous les matchs officiels.

Philippe Le Guen porte connaissance à l'assemblée sur l'initiative des comités des Yvelines de Football, de Handball, de Rugby, de Basket pour lutter contre les incivilités sur les terrains et à leurs abords. Il s'agit d'actions de formation des encadrants et de sensibilisation sur le terrain pour promouvoir un sport plus respectueux des adversaires, des règles et des arbitres. Il invite chacun à se rapprocher des Fédérations pour être relais de ces actions.

P. Mossé est satisfait que cette assemblée se termine de manière positive.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

Le président remercie et invite les participants à échanger autour du verre de l'amitié

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Henri GUILLET

Secrétaire



Jean-Pierre ROUILLÉ

Président

